

Peintre applicateur de revêtements techniques

RNCP40697 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	233s
Formacode(s)	22480, 45501
Code(s) ROME	F1606, F1609
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/07/2030

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

11 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 9 à former et organiser l'évaluation et 2 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800137	Former
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814201312	Former et organiser l'évaluation
ARTEMISIA	42081677900029	Former et organiser l'évaluation
BTP CFA GRAND EST	78334702400052	Former et organiser l'évaluation
BTP CFA GRAND EST	78334702400136	Former et organiser l'évaluation
BTP CFA HAUTS-DE-FRANCE	77811392800098	Former et organiser l'évaluation
BTP CFA NOUVELLE AQUITAINE	78235535800071	Former et organiser l'évaluation
FEDER COMPAGNONNIQUE BATIMENT	78184280200048	Former et organiser l'évaluation
INST.DEVELOP. COMPETENCES PROF.IDC PRO	45398962600032	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 11 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp40697-peintre-applicateur-de-revetements-techniques/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le peintre applicateur de revêtements techniques assure la finition intérieure et contribue de manière générale à l'amélioration du cadre de vie en y apportant de la couleur et une touche de décoration. Il accomplit dans son métier des tâches complexes : il réalise des travaux de mise en peinture haut de gamme et de produits décoratifs, il pose des revêtements muraux design haut de gamme ainsi que des revêtements de sols intérieurs. Sur ses chantiers, qui peuvent être neufs, anciens, en cours de rénovation, occupés ou non, il prend en compte les critères liés au respect de l'environnement.

ACTIVITÉS VISÉES

Il participe à la protection de l'environnement et au développement durable notamment par l'Analyse du cycle de vie (ACV), le tri et la gestion des déchets, endosse un rôle de conseil en promouvant l'efficacité énergétique, sensibilise aux enjeux environnementaux et aux incidences des mises en œuvre non conformes du Cahier des charges (CDC) sur des systèmes déjà existants pouvant influencer sur la qualité de l'air intérieur et la performance énergétique des parois opaques réduisant de facto toute stratégie globale de réduction de la consommation énergétique.

Le peintre applicateur de revêtements techniques utilise les techniques à sa disposition pour effectuer des travaux de peinture haut de gamme, divers effets décoratifs en peinture et en enduit, la pose de revêtements muraux et de sols intérieurs. Il peut être amené à utiliser l'intelligence artificielle afin de générer différents décors ou utiliser des outils numériques pour réaliser des plans techniques en 2D, des maquettes 3D et des retouches d'images.

La qualité de ses réalisations concernant les travaux doit correspondre à un degré de finition selon les normes fixées par les NF DTU. Quant à la qualité des travaux de peinture décorative, elle est soumise aux règles de l'art et aux aspects esthétiques.

Il prépare, organise, anime, conduit, contrôle et réalise des travaux.

Il doit savoir écouter, être capable de communiquer et d'échanger avec les différents acteurs impliqués dans les projets.

Il doit adopter un langage précis, professionnel et adapté à chacun de ses interlocuteurs. Bien que technicien, il veille à la satisfaction du client qui attend de lui qu'il joue un rôle de conseiller.

Il applique mécaniquement des produits en basse et haute pression en respectant toutes les règles d'hygiène, de sécurité et de protection collective et individuelle, et en évitant les nuisances sonores.

Il est amené à effectuer des travaux et à aménager des espaces pour l'accessibilité des Personnes à mobilité réduite (PMR) et personnes en situation de handicap permettant de rendre les Etablissements recevant du public (ERP) accessibles à tous.

Des consignes lui sont généralement données en termes de résultats à atteindre, mais il doit organiser ses différentes interventions, approvisionner son chantier et connaître les systèmes de mise en œuvre des produits utilisés.

Il réalise le compte rendu de son activité auprès de son responsable, l'informe si des modifications ou des difficultés se présentent.

Le peintre applicateur de revêtements techniques prend en compte les risques, les contraintes et les désagréments occasionnés lors de travaux en site occupé. Il informe sa clientèle et communique avec les autres acteurs du chantier. En qualité de compagnon professionnel, il contribue à l'accompagnement des apprenants.

En fin de chantier, il collabore et participe à la réception des travaux, organise des levées de réserves, il doit avoir une capacité à rendre compte de manière orale ou écrite.

Le peintre applicateur de revêtements techniques travaille seul ou au sein d'une petite équipe de 2 à 5 personnes sur certains types de chantiers.

Il intervient parfois comme utilisateur sur des échafaudages fixes de pieds ou roulants. Il est en possession des habilitations lui permettant ce travail en hauteur en toute sécurité. Il peut être amené à travailler dans un environnement présentant un risque électrique qui requiert une habilitation délivrée par l'employeur.

Il dispose d'une autonomie pendant sa journée de travail et prend des initiatives pour la bonne conduite de l'avancement du chantier. Tout au long des travaux, il est en contact avec les acteurs du chantier, mais peut consulter son responsable en cas de difficultés.

L'emploi suppose de nombreux déplacements, dans la plupart des cas avec un véhicule d'entreprise, pour se rendre sur les différents chantiers. Il nécessite occasionnellement des horaires adaptés pour terminer le travail commencé.

Il respecte les règles d'hygiène et de sécurité et peut-être amené à mettre en place et à utiliser les Equipements de protection collective (EPC) adaptés. Il porte des Equipements de protection individuelle (EPI) comme des vêtements

et des Appareils de protection respiratoire (APR), en relation avec les risques associés à la tâche qu'il réalise. Il peut être amené à intervenir sur des chantiers en rénovation ou en réhabilitation pouvant présenter des risques dus à la présence d'amiante. Il avertit son responsable en cas de suspicion de présence d'amiante, silice et de plomb dans les matériaux sur lesquels il intervient.

Le peintre applicateur de revêtements techniques est sensibilisé aux risques liés à l'utilisation de produits manufacturés dans le BTP par une meilleure connaissance de chaque produit utilisé dont il saura déchiffrer les informations concernant leur éventuelle dangerosité inscrite dans les fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES) fournie par le fabricant ou sur le site de l'INIES (La base de données nationale de référence sur les données environnementales et sanitaires des produits et équipements de la construction).

Les principales activités sont les suivantes :

- Réalisation de travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments
- Application de peintures en basse et haute pression
- Pose d'éléments et des revêtements techniques et délicats

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Réaliser des travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments

- Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des plafonds et des murs neufs ou à rénover
- Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des menuiseries neuves ou à rénover
- Appliquer des produits décoratifs prêts à l'emploi sur divers supports

Appliquer des peintures en basse et haute pression

- Appliquer mécaniquement des peintures en basse pression
- Appliquer des enduits et des peintures au pistolet haute pression sans air

Poser des éléments et des revêtements techniques et délicats

- Poser des éléments de décoration et des accessoires spécifiques
- Réaliser des travaux de pose de revêtements muraux « premium » en intérieur
- Réaliser des travaux de préparation et de pose de revêtements de sols en intérieur

Blocs de compétences

RNCP40697BC01 — Réaliser des travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des plafonds et des murs neufs ou à rénover
- Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des menuiseries neuves ou à rénover
- Appliquer des produits décoratifs prêts à l'emploi sur divers supports

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 05 h 00 min

Le candidat réalise l'application d'une peinture sur des menuiseries préalablement préparées en qualité de finition A.

Questionnaire professionnel : 00 h 20 min

Le candidat répond à un questionnaire à choix multiples.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 05 h 20 min

RNCP40697BC02 — Appliquer des peintures en basse et haute pression

LISTE DE COMPÉTENCES

- Appliquer mécaniquement des peintures en basse pression
- Appliquer des enduits et des peintures au pistolet haute pression sans air

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 01 h 00 min

À partir de documents qui lui sont remis, le candidat réalise :

- La mise en place des protections nécessaires aux abords du chantier.
- La projection de peinture avec un pistolet basse pression, sur un support et une zone donnés.

Questionnaire professionnel : 00 h 20 min

Le candidat répond à un questionnaire à choix multiples.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 01 h 20 min

RNCP40697BC03 — Poser des éléments et des revêtements techniques et délicats

LISTE DE COMPÉTENCES

- Poser des éléments de décoration et des accessoires spécifiques
- Réaliser des travaux de pose de revêtements muraux « premium » en intérieur
- Réaliser des travaux de préparation et de pose de revêtements de sols en intérieur

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 09 h 00 min

À partir de documents qui lui sont remis, le candidat réalise :

- La pose d'éléments de décoration et d'accessoires spécifiques au plafond, aux murs ou au sol.
- La pose de revêtements muraux haut de gamme à raccord droit ou sauté avec passage d'obstacle.
- La réalisation de réparation de malfaçon de revêtements muraux et de sols collés.
- La pose collée en lé d'un revêtement de sol en textile, ou en PVC ou en lames.

Questionnaire professionnel : 00 h 10 min

Le candidat répond à un questionnaire à choix multiples.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 09 h 10 min

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Entreprises artisanales
- Entreprises de taille moyenne du second œuvre intervenant dans le domaine de l'aménagement finition
- Entreprises de travail temporaire
- Services publics

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Peintre en bâtiment
- Peintre d'intérieur
- Peintre décorateur
- Chef d'équipe

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Code du travail :

Art. R. 4323-58. - Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.

Les recommandations R. 408 et R. 457 précisent les conditions relatives à leur utilisation.

Art. R. 4323-63. - Il est interdit d'utiliser les échelles, escabeaux et marchepieds comme poste de travail.

Toutefois, ces équipements peuvent être utilisés en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement assurant la protection collective des travailleurs ou lorsque l'évaluation du risque a établi que ce risque est faible et qu'il s'agit de travaux de courte durée ne présentant pas un caractère répétitif.

Art. R. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

Art. R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Art. R. 4544-11. - Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.

Art. R. 4412-94. - Les dispositions de la présente section s'appliquent aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Art. R. 4412-59 à 93. - Le code du travail prévoit des règles particulières de prévention et de protection que doit respecter l'employeur dès lors que des travailleurs sont exposés à certains agents chimiques cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agréés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 4 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	1 977 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (17 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	B2X30 — Ouvriers en pose et décoration de revêtements · tension 5/5 (Très élevée) B2X36 — Ouvriers en peinture en bâtiment · tension 4/5 (Élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	18 999
Jugés difficiles à recruter	58 %
Emplois saisonniers	8 %
Familles professionnelles (FAP)	B2X30 — Ouvriers en pose et décoration de revêtements B2X36 — Ouvriers en peinture en bâtiment B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 881 €
Selon la branche	6 462 € – 7 234 €
Prise en charge	Branches concernées
6 881 €	Valeur par défaut · 211 branches
7 234 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics
6 462 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/07/2030
Date de dernière délivrance possible	31/07/2031

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP35505

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP35505, RNCP40696

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.travail-emploi.gouv.fr

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40697/>

Où se former

Formations référencées	3
Organismes	2
Régions couvertes	1
Prix indicatif	7 140 € – 26 875 €
Durée	574 – 1018 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	2
Organismes gestionnaires (CFA)	2
Organismes formateurs	2
Régions couvertes	2
Départements couverts	2
Organismes certifiés Qualiopi	2
Sessions	de 09/2025 à 08/2028

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).